



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

direction
départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
Haute-Savoie

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION
DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT,

Annecy, le **26 AOUT 2009**

Service Economie Agricole
et Europe
Cellule agriculture et
développement rural

Monsieur le Président,

Par courrier du 18 août 2009, vous avez fait part à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de vos inquiétudes vis à vis de la lutte obligatoire contre la chrysomèle du maïs, dont deux foyers ont été découverts cet été en Haute-Savoie.

La réglementation (arrêté ministériel du 28 juillet 2008) prévoit une lutte obligatoire contre cet organisme nuisible aux cultures de maïs. La multiplication des foyers constatée ces dernières semaines dans la région Rhône-Alpes ne permettra sans doute pas de déroger à l'obligation de traitement aduulticide cette année sur la zone focus de Pringy et Metz-Tessy (zone d'un rayon de 1 km autour du point de capture, touchant une partie de ces deux communes).

Dans le cas du foyer de Bonneville, les décisions ont été prises en étroite concertation avec la profession agricole, qui est tout à fait consciente des enjeux environnementaux et je vous en ai informé personnellement.

Dans le cas du foyer de Pringy, si des mesures de lutte chimique ne sont pas évitables, je vous associerai bien évidemment à une réunion préalable.

Dès que la décision de traitements sera prise, la DDEA ne manquera pas de vous tenir informé des localisations précises de ceux-ci et des dates prévues, afin que toutes précautions soient prises pour éviter des impacts négatifs lors de leur réalisation (coordonnée par la FREDON et la DRAAF).

Espérant ainsi avoir répondu à vos inquiétudes et restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*J suis charmé de vos
propos. Sans avoir été
régulièrement tenu
informé de l'évolution
de ce dossier.*

horaires d'ouverture :
8h30-12h00 / 13h30-17h00
(16h00 le vendredi)

adresse :
15 rue Henry-Bordeaux
74998 Annecy cedex 9

téléphone :
04 50 33 78 00

télécopie :
04 50 27 96 09

courriel :
ddea-haute-savoie
@equipement-agriculture.gouv.fr

internet :
www.haute-savoie.equipement-
agriculture.gouv.fr

Le Secrétaire Général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département

Jean-François RAFFY

Monsieur le Président du Syndicat d'Apiculture et
Groupement de défense sanitaire apicole de Haute-Savoie
Monsieur Patrick VUILLOUD
128 route de l'Herbe
74650 CHAVANOD